

Déposé le : 22/12/2025

À Ouistreham

Demande de permis d'aménager

Identité du ou des demandeurs

Identité :	[Dénomination] AMENAGEMENT & TERRITOIRES - [Raison sociale] AMENAGEMENT & TERRITOIRES		
Numéro professionnel (SIRET) :	81743494700021	Adresse email :	majournoud@ketb.com
Type de société :	SASU	Indicatif si pays étranger :	
Représentant :	Monsieur DROUET VINCENT	Téléphone :	
Adresse :	17 Quai du Président Paul Doumer 92400 COURBEVOIE	Pays :	France
Complément d'adresse :	(Code INSEE 92026)	Division territoriale :	

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le terrain

Adresse du (ou des) terrain(s)

Adresse :	Rue du Petit Bonheur 14150 Ouistreham
Complément d'adresse :	(Code INSEE 14488)
Superficie totale du terrain (m²) :	67453

Situation du terrain

Ma demande porte sur le domaine public

Références cadastrales

Préfixe	Section	Numéro	Surface (m²)	Observation	Partielle
0	AV	167	2859	930m² (superficie terrain projet)	Oui
0	AT	48	6293		Non
0	AT	112	3515		Non
0	AT	49	5014		Non
0	AT	230	560	270m² (superficie terrain projet)	Oui
0	AT	36	1130		Non
0	AT	111	105		Non
0	AT	35	11954		Non
0	AT	27	17846	270 m² de la AT27 se situent en zone A sont exclus du projet	Oui
0	AT	34	2080		Non
0	AT	33	1122		Non
0	AT	32	1201		Non
0	AT	31	3605		Non
0	AT	30	2747		Non
0	AT	29	2179		Non
0	AT	28	5243		Non

Situation juridique du terrain

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? :	Non
Le terrain est-il situé dans un lotissement ? :	Non
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? :	Non
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? :	Non
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? :	Non

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation :

À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés

Quel que soit le secteur de la commune

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs

Contenance (nombre d'unités) :

- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol

Superficie (en m2) :

Profondeur en m (pour les affouillements) :

Hauteur en m (pour les exhaussements) :

- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles

Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet d'aménagement de la phase 2a des quartier Ouest, dit quartier du petit bonheur concerne le développement d'une opération n 383 logements (30 000m²) de SDP. 330 logements collectifs sont prévus et 53 maisons individuelles. Le projet est conforme à l'OAP Quartier Ouest du PLU en cours pour le secteur 2a. Il prévoit la création d'un réseau viaire et cyclo-piéton interne, à prolonger lors des prochaines phases de l'OAP. L'accès au quartier se fera par la création d'une bretelle d'accès au giratoire existant Rte de Saint A

ubin. Le projet comprend 40% de LLS et 10% d'accession abordable. L'aménagement des espaces boisés et espaces verts est au cœur du projet avec notamment l'aménagement du frange paysagère en lisière sud ; la zone de transition écologique au nord et le bassin paysager.

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (m²) :

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre :

et leur contenu :

La réalisation des travaux d'aménagement sera conduite en deux phases principales : Phase 1 : Avant les constructions Réalisation de l'ensemble des réseaux, des voiries provisoires et des accès aux lots. Phase 2 : Après l'achèvement des constructions des lots Re profilage des voiries, pose des bordures, installation de l'éclairage public, mise en œuvre des revêtements définitifs, aménagement des trottoirs, des espaces verts et clôtures.

À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :

Surface de plancher maximale envisagée (m²) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés :

Quelle garantie sera utilisée ? :

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation :

À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante :

À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

Architecte

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire

Identité :

Téléphone :

Adresse :

Télécopie :

Complément d'adresse :

Adresse email :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de l'ordre de :

Nature du projet envisagé

Nouvelle construction

Travaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Votre projet porte sur une installation agrivoltaïque :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol ou d'ombrières photovoltaïque, indiquez sa puissance crête kW :

Indiquez la destination de l'énergie produite :

Informations complémentaires

Nombre total de logements créés :

dont individuels :

dont collectifs :

Répartition du nombre total de logements créés par type de financement

Logement Locatif Social :

Accession Sociale (hors PTZ) :

Prêt à taux zéro (PTZ) :

Autres financements :

Mode d'utilisation principale des logements

Mode d'utilisation principale :

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, précisions

Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation

Précisez :

Répartition du nombre de logements créés par type de résidence

Résidence pour personnes âgées :

Résidence pour étudiants :

Résidence de tourisme :

Résidence hôtelière à vocation sociale :

Résidence sociale :

Résidence pour personnes handicapées :

Autres :

Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce :

2 pièces :

3 pièces :

4 pièces :

5 pièces :

6 pièces et plus :

Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé

Au dessus du sol :

Au dessous du sol :

Les travaux comprennent notamment

Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires

Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

Transport Enseignement et recherche Action sociale Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
	s'effectue l'accueil d'une clientèle						
Commerce et activités de service	Cinéma						
Commerce et activités de service	Hotels						
Commerce et activités de service	Autres hébergement touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Salles d'art et de spectacles						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Équipements sportifs						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Autres équipements recevant du public						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Lieux de culte						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Entrepôt						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Bureau						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Centre de congrès et d'exposition						

Destinations	Sous-destinations	Surface existante avant travaux	Surface créée	Surface créée par changement de destination	Surface supprimée	Surface supprimée par changement de destination	Surface totale
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (m²)		0	0	0	0	0	0

À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Votre projet nécessite-t-il des démolitions ? :

Type de démolition :

Veuillez décrire les travaux qui seront effectués :

Nombre de logements démolis :

Date approximative à laquelle le(s) bâtiment(s) dont la démolition est envisagée a(ont) été construit(s) :

Participation pour voirie et réseaux

Le propriétaire ou le bénéficiaire de la promesse de vente est-il différent du demandeur ? :

Informations pour l'application d'une législation connexe

Nature des travaux envisagés

Porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement :

Porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement :

Fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) :

Porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement :

Relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) :

A déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme :

Précisez laquelle :

Est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie :

Si votre projet relève du II de l'article L. 171-4 du code de la construction et de l'habitation :

Se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable :

Se situe dans les abords d'un monument historique :

Porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :

Si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement :

Pour un permis d'aménager un lotissement

Je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte ou qu'un paysagiste-concepteur a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental

Le professionnel sollicité est un : Architecte

Identité :	[Dénomination] A26 BLM - [Raison sociale] A26 BLM	Numéro professionnel (SIRET) :	41000724900015
Représentant :	Monsieur LAFFITTE Elliott	Type de société :	SAS
Adresse :	167 RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS 15	Téléphone :	0145670902
Complément d'adresse :	(Code INSEE 75115)	Télécopie :	
		Adresse email :	contact-blm@a26.eu
N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :			S03534PA000738977
Conseil régional de l'ordre de :			IDF 01411

Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Code	Description	Fichiers
PA01	Un plan de situation du terrain [Art. R. 441-2 a) du code de l'urbanisme]	PA01_OUISTREHAM_PLANS DE SITUATION.pdf
PA02	Une notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu [Art. R. 441-3 du code de l'urbanisme]	PA02_OUISTREHAM_NOTICE.pdf
PA03	Un plan de l'état actuel du terrain à aménager et de ses abords [Art. R. 441-4 1 du code de l'urbanisme]	PA03_OUISTREHAM_PLAN DE L'ETAT ACTUEL.pdf
PA04	Un plan de composition d'ensemble du projet coté dans les trois dimensions [Art. R. 441-4 2 du code de l'urbanisme]	PA04-a_OUISTREHAM_PLAN DE COMPOSITION.pdf PA04-b_OUISTREHAM_PLAN DE COMPOSITION.pdf

Pièces obligatoires complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Code	Description	Fichiers
Si votre projet porte sur un lotissement		
PA05	Deux vues et coupes faisant apparaître la situation du projet dans le profil du terrain naturel [Art. R. 442-5 a) du code de l'urbanisme]	PA05_OUISTREHAM_COUPES.pdf
PA06	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R.442-5 b) du code de l'urbanisme]	PA06_OUISTREHAM_PHOTOGRAPIES DE L'ENVIR.pdf
PA07	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 442-5 b) du code de l'urbanisme]	PA07_OUISTREHAM_PHOTOGRAPIES DE L'ENVIR.pdf
PA08	Le programme et les plans des travaux d'aménagement [Art. R. 442-5 c) du code de l'urbanisme]	PA08-a_OUISTREHAM_PROGRAMME DES TRAVAUX.pdf PA08-b_OUISTREHAM_PLAN DES TRAVAUX_Voiri.pdf PA08-c_OUISTREHAM_PLAN DES TRAVAUX_Résea.pdf
PA09	Un document graphique faisant apparaître une ou plusieurs hypothèses d'implantation des bâtiments [Art. R. 442-5 d) du code de l'urbanisme]	PA09_OUISTREHAM_HYPOTHESE D'IMPLANTATION.pdf
PA10	Un projet de règlement s'il est envisagé d'apporter des compléments aux règles d'urbanisme en vigueur [Art. R. 442-6 a) du code de l'urbanisme]. Le pourcentage consacré aux logements sociaux en cas de réalisation d'un programme de logement, si vous êtes dans un secteur délimité par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels une partie doit être affectée à des logements sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme]	PA10_OUISTREHAM_REGLEMENT GRAPHIQUE.pdf
PA12	L'engagement du lotisseur de constituer une association syndicale des acquéreurs de lots [Art. R. 442-7 du code de l'urbanisme]	PA12_OUISTREHAM_ATTESTATION D'ENGAGEMENT.pdf
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols		
PA12-1	Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude de sols et sa prise	PA12-1_OUISTREHAM_ETUDE GEOTECHNIQUE.pdf

Code	Description	Fichiers
	en compte dans la conception du projet de lotissement [Art. R. 442-8-1 du code de l'urbanisme]	
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact ou une notice d'impact		
PA14	L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 441-5 1° du code de l'urbanisme]	PA14-a_OUISTREHAM_ETUDE D'IMPACT.pdf PA14-b_OUISTREHAM_ETUDE D'IMPACT.pdf PA14-c_OUISTREHAM_ETUDE D'IMPACT.pdf PA14-d_OUISTREHAM_ETUDE D'IMPACT.pdf

Engagement du déclarant

- J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation
 - Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents
- Je suis informé(e) qu'une déclaration devra impérativement être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du code général des impôts) pour les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à compter du 1er septembre 2022 en vue du calcul des impôts fonciers et des taxes d'urbanisme, à partir de mon
- parcours déclaratif sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers » accessible depuis l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr. La déclaration doit être validée pour être prise en compte. L'absence de déclaration dans les délais prescrits, les inexactitudes ou omissions constatées dans la déclaration sont sanctionnées par l'application de l'amende fiscale prévue à l'article 1729 C du code général des impôts. Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.
 - J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation.